

# A NOUVEAUX-LES-MINES CINQ FRÈRES TOTALISENT 210 ANNÉES DE TRAVAIL

Nous relations ces temps derniers qu'il y avait à Avesnes-sous-Mons, cinq frères qui comptent 165 années de travail dans les mines, et que la commune de Neuveville possédait également cinq frères totalisant 208 années de service dans le fond de la mine, et à la même compagnie houillère d'Aniche. Nous ajoutons qu'ils n'étaient certainement pas seuls. Voici, en effet, un compte rendu de ces cinq frères, qui ont travaillé à Neuveville-Mines. C'est celui des frères Copin, dont trois sont retraités et deux encore en activité de service, qui comptent 210 années de travail dans les mines et à petite chose près, dans la même compagnie.

### Les états de service des 5 frères

Voici les intéressants états de service de chacun de ces braves travailleurs en commençant par l'aîné : M. Alexandre Copin, né le 23 juin 1872, est entré à la compagnie des mines de Neuveville le 15 septembre 1894. Mobilisé pendant 24 mois de 1914 au 15 novembre de la même année, il passa le reste de la guerre à la fosse n° 3, où subit de violents bombardements. Nommé surveillant, puis directeur, il est actuellement à la gare, à Neuveville-Mines. Est retraité depuis le 10 octobre 1931. Lors de la catastrophe de La Clarence, M. Copin fut l'un des premiers à secourir les victimes. Il a élevé une famille de cinq enfants, une fille et quatre garçons, dont un est mort au champ d'honneur dans les derniers jours de la guerre.

Le second, Jules Copin, est âgé de 58 ans. Entré à la compagnie le 15 septembre 1887, il travailla à la fosse n° 3 jusqu'en 1914, où il fut affecté à la fosse n° 2. Jules Copin fut membre de l'équipe de sauvetage pendant 7 ans. Il est titulaire de la médaille du travail. Retraité depuis le 15 avril 1930, M. Jules Copin est devenu un homme de bien, une famille de cinq enfants, une fille et quatre garçons.

Vient ensuite Xavier Copin, né le 14 juillet 1876, et habitant actuellement à Neuveville. Il a travaillé pendant 44 années de services au fond de la mine et est pensionné depuis le 15 mars 1932. Pendant la guerre, il fut mobilisé du 4 août 1914 au 18 décembre 1918, où il fut appelé pour les mines.

Le quatrième, Georges Copin, est âgé de 54 ans. Il totalise 203 années de travail au fond des mines de Neuveville. Il a travaillé pendant 27 ans, et a conquis le grade de surveillant et de Forlon. Parti comme ouvrier aux mines de Bruay le 3 août 1911, il fut renvoyé par ses chefs, qui le considéraient comme un surveillant, puis contrôleur, fonction qu'il remplit encore actuellement.

M. Georges Copin a élevé une famille de 6 enfants. Un de ses fils, âgé de 27 ans, est déjà parti contrôler dans le même établissement que son père.

Enfin, voici le plus jeune des frères Copin : Gaston Copin, qui a 24 ans et travaille actuellement aux mines de Neuveville depuis le 15 mars 1932. Il est le fils de deux enfants et demeure au lieu-dit « Le Plat Tosté ».

### DRAME CONJUGAL A LA FÈRE

Une femme a tué son mari d'un coup de revolver au cours d'une querelle.

A la suite d'une querelle, Germaine Marie Chebat, 33 ans, épouse Poitte, gérante d'une épicerie à La Fère, s'est emparée du revolver de son mari et a tiré. Atteint au-dessus du cœur, M. Poitte, âgé de 35 ans, est affaibli et est mort deux heures après à l'hôpital de La Fère.

### LA SITUATION DIFFICILE DE LA BANQUE ADAM A BOULOGNE-SUR-MER

Nous avons signalé, à différentes reprises, la situation qui se présente dans la Banque Adam, rue de la République, à Boulogne-sur-Mer.

# DES DÉSPÉRÉS SE SONT PENDUS

### Un courtier en photographie à Montigny-en-Gohelle

Vers 9 h., Mme Hydez Michel, née Staraska Veronique, propriétaire d'un café, à Montigny-en-Gohelle, se rendant aux W.C., trouva la porte fermée à l'intérieur. Comme la veille c'était jour de jeûne, elle pensa un instant que peut-être, un pensionnaire s'y était pendu. Elle se précipita à l'ouverture de la porte et demanda alors à un de ses pensionnaires, Hydzinski Joseph, de vouloir bien regarder ce qu'il pouvait y avoir.

Celui-ci, qui est entré sur une échelle, le corps d'un pendu. C'était un pensionnaire de Mme Staraska, Courton Séraphin, âgé de 43 ans, courtier en photographie. Il s'était pendu à l'aide d'un cache-nez à un chevron de la toiture.

### Un Dénouement, auteur involontaire d'un accident d'auto, à Louches

M. Millot Gustave, forain, demeurant à Denain, à la suite d'un accident d'automobile dont il avait été l'auteur involontaire mourut depuis quelques jours d'un cancer.

### Un septuagénaire malade depuis plusieurs années, à Denain

Vers 14 h., une voisine se rendant au domicile de M. Rauguet François, ancien jardinier, âgé de 77 ans, demeurant à Denain, rue Montespérou, 72, constata que le malade n'était plus en vie. Le mort était étendu à terre, une ficelle lui comprimait le cou.

### UN INCENDIE A DÉTRUIT POUR 20.000 FRANCS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE A WATTELOS

Hier, vers 2 h. 30 du matin, M. Lucien Courral, marchand d'instruments de musique, rue Carnot, à Wattefos, fut réveillé soudain par des bruits d'éclats de verres provoqués par des glaces qui cassaient. Ces bruits lui firent croire que son appartement était envahi par le feu.

### UNE INCONNUE TROUVÉE MORTE DANS LE BOIS DE VERLINGHEM

Hier, le cadavre d'une femme a été trouvé émergeant d'un trou d'obus rempli d'eau, en bordure du bois de Verlinghem. Le gendarme de Quesnoy a ouvert aussitôt une enquête en vue d'identifier le cadavre, mais celle-ci est restée sans résultat.

### MORT SUR SA CHAISE, A AGNY

On a découvert, à Agny, le cadavre de M. Lucien Bonnel, 34 ans, qui était mort assis sur sa chaise. Comme il n'y avait aucune trace apparente de coups de voisins, on a recherché le gendarme qui se rendit sur les lieux jeudi matin.

### L'ENFANT DE LA MORTE

par Henri DEMESSE

Elle ne vivait que pour lui et pour lui ! Par hasard, elle apprit la vérité. Elle sur un jour que son amant devait signer le soir même, son contrat de mariage avec sa fiancée, au cours d'une fête donnée à cette occasion dans l'hôtel du père de la jeune fille.

« C'est mon cadeau de nocces ! » Puis la malheureuse se tira un coup de revolver, et son sang s'alliait en larges éclaboussures, jusque sur la robe blanche de la jeune fille.

# UN CURIEUX PROCÈS JUGÉ HIER, JEUDI A LILLE

### La défense nie le refus d'obéissance

M. Philip, avocat au barreau de Lyon, est éloquent. D'un voix forte, ponctuée de gestes énergiques, il a vanté les droits de son client, le refus d'obéissance.

### Requisitoire très bref

M. le colonel Roussé, commissaire du gouvernement, se lève et dit : « Le soldat révoqué Rombaut a reconnu les faits. Il s'agit d'un refus d'obéissance caractérisé. En conséquence, je requiers l'application de la loi ».

### Une auto dans un cortège, A TOURCOING

Le 27 septembre dernier se déroula, à Tourcoing, un cortège patriotique. Une auto conduite par M. Oscar Hennion, marchand de chaussures à Tourcoing, fit pendant le cortège, le chauffeur était ivre, ce qui explique sa manœuvre. Une douzaine de femmes et d'enfants, ainsi que l'agent de police Kieber Delaplace, furent blessés, mais aucun d'eux n'a été grièvement blessé.

### 2 GRAVES ACCIDENTS A FERRIÈRE-LA-GRANDE

Un couvreur tomba d'un toit et se tua.

M. Ernest Lambert, 57 ans, maître-couvreur, domicilié à Ferrière-la-Grande, tomba d'un toit occupé dans les bâtiments des établissements métallurgiques Delatre et Frouard, à la réparation des toitures.

### UNE AUTO DANS UN CORTÈGE, A TOURCOING

Le 27 septembre dernier se déroula, à Tourcoing, un cortège patriotique. Une auto conduite par M. Oscar Hennion, marchand de chaussures à Tourcoing, fit pendant le cortège, le chauffeur était ivre, ce qui explique sa manœuvre. Une douzaine de femmes et d'enfants, ainsi que l'agent de police Kieber Delaplace, furent blessés, mais aucun d'eux n'a été grièvement blessé.

### UNE CÉRÉMONIE A LA MÉMOIRE DU COLONEL RENARD, A ARRAS

Le Touring Club de France et le Syndicat d'Initiative d'Arras ont voulu renouveler ce geste, en offrant une nouvelle plaque à la ville. A cette occasion un groupe de touristes arien du Touring Club de France vint par la voie des airs assister à cette cérémonie ; ils furent accompagnés par M. Chaux, président du T.C.F., vice-président de l'Office National de Tourisme et du docteur Pierre Béhaque, président du Comité de Tourisme Aérien du T.C.F. D'autres personnalités ont promis leur concours.

### COUR D'APPEL DE DOUAI

#### INFRACTION A LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX

M. Charles Stuyvaert et Robert Castor exploitent, à Marœuil-Barœuil, une chaudronnerie en fer et cuivre, qui est dangereuse, dans ce qu'elle a d'insuffisance de 17 chevaux vapeur, un marteau-pilon et un burinoir auto-matique.

#### DIFFAMATION A NOMAIN

S'étant jugé diffamé par la dame Honorine Dussart, M. Franquet, de Nomain, intente une action en diffamation. Le tribunal correctionnel de Douai condamne Honorine Dussart à verser 500 fr. de dommages-intérêts au plaignant.

#### 2 GRAVES ACCIDENTS A FERRIÈRE-LA-GRANDE

Un couvreur tomba d'un toit et se tua.

M. Ernest Lambert, 57 ans, maître-couvreur, domicilié à Ferrière-la-Grande, tomba d'un toit occupé dans les bâtiments des établissements métallurgiques Delatre et Frouard, à la réparation des toitures.

# UNE CÉRÉMONIE A LA MÉMOIRE DU COLONEL RENARD, A ARRAS

Le Touring Club de France et le Syndicat d'Initiative d'Arras ont voulu renouveler ce geste, en offrant une nouvelle plaque à la ville. A cette occasion un groupe de touristes arien du Touring Club de France vint par la voie des airs assister à cette cérémonie ; ils furent accompagnés par M. Chaux, président du T.C.F., vice-président de l'Office National de Tourisme et du docteur Pierre Béhaque, président du Comité de Tourisme Aérien du T.C.F. D'autres personnalités ont promis leur concours.

### COUR D'APPEL DE DOUAI

#### INFRACTION A LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX

M. Charles Stuyvaert et Robert Castor exploitent, à Marœuil-Barœuil, une chaudronnerie en fer et cuivre, qui est dangereuse, dans ce qu'elle a d'insuffisance de 17 chevaux vapeur, un marteau-pilon et un burinoir auto-matique.

#### DIFFAMATION A NOMAIN

S'étant jugé diffamé par la dame Honorine Dussart, M. Franquet, de Nomain, intente une action en diffamation. Le tribunal correctionnel de Douai condamne Honorine Dussart à verser 500 fr. de dommages-intérêts au plaignant.

#### 2 GRAVES ACCIDENTS A FERRIÈRE-LA-GRANDE

Un couvreur tomba d'un toit et se tua.

M. Ernest Lambert, 57 ans, maître-couvreur, domicilié à Ferrière-la-Grande, tomba d'un toit occupé dans les bâtiments des établissements métallurgiques Delatre et Frouard, à la réparation des toitures.

#### UNE CÉRÉMONIE A LA MÉMOIRE DU COLONEL RENARD, A ARRAS

Le Touring Club de France et le Syndicat d'Initiative d'Arras ont voulu renouveler ce geste, en offrant une nouvelle plaque à la ville. A cette occasion un groupe de touristes arien du Touring Club de France vint par la voie des airs assister à cette cérémonie ; ils furent accompagnés par M. Chaux, président du T.C.F., vice-président de l'Office National de Tourisme et du docteur Pierre Béhaque, président du Comité de Tourisme Aérien du T.C.F. D'autres personnalités ont promis leur concours.

### COUR D'APPEL DE DOUAI

#### INFRACTION A LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX

M. Charles Stuyvaert et Robert Castor exploitent, à Marœuil-Barœuil, une chaudronnerie en fer et cuivre, qui est dangereuse, dans ce qu'elle a d'insuffisance de 17 chevaux vapeur, un marteau-pilon et un burinoir auto-matique.

#### DIFFAMATION A NOMAIN

S'étant jugé diffamé par la dame Honorine Dussart, M. Franquet, de Nomain, intente une action en diffamation. Le tribunal correctionnel de Douai condamne Honorine Dussart à verser 500 fr. de dommages-intérêts au plaignant.

#### 2 GRAVES ACCIDENTS A FERRIÈRE-LA-GRANDE

Un couvreur tomba d'un toit et se tua.

M. Ernest Lambert, 57 ans, maître-couvreur, domicilié à Ferrière-la-Grande, tomba d'un toit occupé dans les bâtiments des établissements métallurgiques Delatre et Frouard, à la réparation des toitures.

#### UNE CÉRÉMONIE A LA MÉMOIRE DU COLONEL RENARD, A ARRAS

Le Touring Club de France et le Syndicat d'Initiative d'Arras ont voulu renouveler ce geste, en offrant une nouvelle plaque à la ville. A cette occasion un groupe de touristes arien du Touring Club de France vint par la voie des airs assister à cette cérémonie ; ils furent accompagnés par M. Chaux, président du T.C.F., vice-président de l'Office National de Tourisme et du docteur Pierre Béhaque, président du Comité de Tourisme Aérien du T.C.F. D'autres personnalités ont promis leur concours.

# LA GRÈVE DES ÉTUDIANTS EN PHARMACIE

Nous serons donc en grève durant deux jours ; c'est évident, mais, sans manifestation de protestation toute pacifique, sans assemblée et sans chahut ?

### Un ordre du jour

Voici l'ordre du jour du jour voté par tous les groupements d'étudiants en pharmacie de France :

« Etant donné la loi sur l'herboristerie d'avril dernier votée par le Chamberlain depuis 1928, prévoyant la création d'études pour les étudiants en herboristerie et réglementant le commerce de l'herboristerie.

« Les étudiants en pharmacie, constatant que d'une part, la tendance à l'établissement d'études d'ailleurs faites par nous-mêmes en nos Facultés de façon infiniment plus complètes.

« Et que, d'autre part, l'autorisation accordée à l'herboriste de délivrer des médicaments (mélanges de plantes préparés d'avance) enlève désormais les justes privilèges du diplôme de pharmacien.

« Ils élèvent une vive protestation contre un tel fait et contre la tendance actuelle à vouloir mettre sur le même plan intellectuel des étudiants d'ailleurs les plus nombreux et les plus sérieux pris par les extraits, intraités et teintures.

« Ils déclarent que la tendance actuelle de laisser les seuls droits, dans l'accomplissement d'un rôle social, aux seuls diplômés méritant cette confiance par de longues et difficiles études.

### APRÈS LE TRAGIQUE ACCIDENT D'ÉCAUSSINES

De l'amas des corps ensevelis, montaient des cris et des gémissements. Les premières personnes qui accoururent au secours virent un spectacle émouvant et tragique.

L'abbé Bouckaert, le religieux et quel-ques jeunes filles qu'on avait réussi à se tirer des décombres, toutes couvertes de sang, relevaient les autres victimes. Certaines, dans cette dramatique circonstance, faisaient preuve d'un tranquille courage.

Des docteurs d'Écaussines, des voisins du château, survinrent, aidèrent les blessés à se dégager et les transportèrent dans la cour, où plusieurs portèrent des blessures légères produites par éclats de verre ou des échymoses provoquées par la chute des poutres ou d'objets. Certaines étaient inanimées, quelques-unes étaient gravement blessées.

La cour du château fut bientôt transformée en une vaste ambulance où l'on donna des soins à la cuisine, pensionnaires, les moins atteints. Dans la loge du concierge, dans les salles du château, les autres furent étendus sur des lits de fortune.

Nous ne verrons jamais de spectacle aussi horrible que celui-là, disaient hier les habitants d'Écaussines, toutes ces familles, toutes ces personnes qui se sanglantaient, les uns pleurant, les autres des civières. On ne connaissait que la joie dans le pays, grâce au château ; traitement il a apporté la douleur et le deuil.

### 3 jeunes filles gravement blessées

La population, alarmée par la nouvelle de ce terrible accident, s'était rapidement rassemblée devant le porche. On vit passer des blessés, soutenus par leurs compagnons échappés à l'accident. Les lourds vantaux de la porte s'ouvrirent pour laisser passer les autocars qui, le matin, avaient transporté les blessés, les transportant dans un morne silence. Les ambulances de la Croix-Rouge transportèrent les blessés gravement atteints en clinique, laissant de cris joyeux. Ils les ramènèrent dans un morne silence. Les ambulances de la Croix-Rouge transportèrent les blessés gravement atteints en clinique, laissant de cris joyeux. Ils les ramènèrent dans un morne silence.

Pendant un certain temps, les bruits les plus contradictoires circulaient. La foule respira lorsque l'on apprit qu'aucun des victimes n'était en danger de mort. Toutefois, trois jeunes filles furent gravement blessées, mais leur état, nous s'en confirmé hier, n'est pas alarmant.

### L'émotion de la population

Cet événement tragique a douloureusement ému la population d'Écaussines. On regarde avec une crainte nuancée de courroux, le château, couve sombre d'impressionnisme, qui se dresse sur la petite place où chaque année le traditionnel goûter matrimonial fait chanter dans les cours le bonheur et l'amour, le château qui, par sa situation, est la cité d'Écaussines et qui concourt à sa félicité.

Un touriste de passage dans le pays s'étonne que la porte soit close. On l'informe de l'accident. Il n'insiste pas et s'en va.

La comtesse Van der Burch, femme du propriétaire du château, alerte aussitôt, était venue mercredi donner des soins et reconforter les blessés. Le comte arrivera aujourd'hui. Il rencontrera M. le châtelain, blessé, qui, hier, commença son enquête sur les lieux.

### LES CAUSES DE L'ACCIDENT

Le Parquet de Mons, lui aussi, est venu et a commencé son enquête. On a vu, au seuil est couvert d'un amas d'objets de toutes sortes, ce qui reste de précieuses collections, et qui portait partout des traces de sang des victimes pensionnaires d'Écaussines.

On a recherché les causes de l'accident. On a découvert qu'un sommier de 7 mètres de long, qui reposait sur un plan incliné, était venu et purlé sur une longueur d'environ 50 centimètres à l'une de ses extrémités. Réellement, on avait remarqué que les poutres en chêne qui ne paraissent plus donner de services garantis de solidité et de résistance.

Le sommier, qui date de plusieurs siècles, était en mauvais état. On n'a pu constater d'être en bon état. L'accident a été causé de tout le mal.

Il y a dix jours, lors du goûter matrimonial, on avait vu une centaine de personnes s'assamblant dans le porche, et, pour marquer son grand mécontentement, ne trouva rien de mieux que d'adresser une lettre pleine de menaces au directeur de la Compagnie des Mines de Droocourt.

Cette lettre contenait cette menace : « Si d'ici quinze jours je n'ai pas de réponse, je trouverai 150 francs pour acheter un revolver et tuer le directeur et me tuerai ensuite. » L'étranger a immédiatement été arrêté par les gendarmes pour menaces de mort sous condition. Il a été défilé au Parquet et couré.

### UN POLONAIS MENACÉ DE MORT LE DIRECTEUR DES MINES DE DROOCOURT

Le Polonais Jean Szykowiak, 35 ans, ouvrier mineur, demeurant à Rouvray, ayant été licencié de la Compagnie des Mines de Droocourt, ne put se défendre de caquer sa mauvaise humeur et, pour marquer son grand mécontentement, ne trouva rien de mieux que d'adresser une lettre pleine de menaces au directeur de la Compagnie des Mines de Droocourt.

Cette lettre contenait cette menace : « Si d'ici quinze jours je n'ai pas de réponse, je trouverai 150 francs pour acheter un revolver et tuer le directeur et me tuerai ensuite. » L'étranger a immédiatement été arrêté par les gendarmes pour menaces de mort sous condition. Il a été défilé au Parquet et couré.

### NOIRAI DES TRAINS DE LA C<sup>o</sup> DU NORD GUIDE INDICATEUR MASSON

LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE COUVERTURE ROUGE EN VENTE PARTOUT

— A Lagny j'épêta Frédéric. Le nom de l'auberge, le connaissez-vous ?

— Oui.

— Eh bien ?

— Cette auberge était dénommée : Auberge du Cygne et tenue par un nommé Remy Lacoste.

Le tremblement nerveux qui secouait Frédéric augmenta d'intensité !

Il était blanc comme cet homme souffrait atrocement !

Presque mourant, ainsi qu'il l'avait indiqué, quelques jours auparavant, dans sa lettre adressée à Bernard et jointe à son testament, il venait d'être frappé d'un coup terrible qui devait encore abrèger ses jours, déjà comptés.

« Et, cependant, comme s'il voulait démentir tout ce qui lui avait accompli, il se leva.

Une légère couleur colorait ses joues, ses yeux brillèrent allumés par la fièvre ardente qui le brûlait !

— Êtes-vous sûr que l'attendant dont vous parlez n'est pas l'infortunée victime qui a été comploté par M. de Pardayant ? demanda-t-il d'une voix forte.

— Quel autre que lui ? dit-il.

— Qu'est-ce que ça veut dire ? répliqua M. Hénault.

— Qu'est-ce que ça veut dire ? dit Frédéric. Le hasard favorisait parfois des événements terribles !

(A suivre)

— Cette fiancée se nommait Noémie Benarais, n'est-ce pas ?

— Noémie Benarais ! répéta Frédéric stupéfait.

— Et l'amant de sa morte c'était bien le vicomte de Pardayant ?

En vérité, le son profondément surpris. Le docteur Hénault, dont les yeux étincelaient, s'écria :

— Donc, M. Bernard est le fils du vicomte Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Il fut recueilli et élevé par la tante du vicomte ; mademoiselle la baronne de Noirmont ?

— Oui ! Mais encore une fois.

— Eh ! bien, monsieur, un mariage entre Louise Bernard est impossible.

— Pourquoi donc ?

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?

— Oui !

— Mais.

— Je vous entends : ce ne saurait être Noémie Benarais.

— Vous le comprendrez quand je vous aurai dit le nom de son père.

— Or ce nom !

— Madame Noémie se nomme de son nom de famille, Noémie Benarais.

— La fiancée de Roger de Pardayant ?